

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 mai 2019 à 19 heures 30 minutes  
Salle du Châtelet - La Flocellière - SEVREMONT

## Présents :

Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, Mme BILLEAUD Hélène, Mme BITEAU Alexandra, M. BROUSSEAU Frédéric, Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, M. CHARBONNEAU Joël, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, M. HERITEAU Antoine, M. HUVELIN Michel, Mme JAUZELON Isabelle, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, Mme LUMINEAU Aurélie, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PIGNON Joseph, M. POUPLIN Michel, M. PUAU Hervé, Mme RANTIERE Charlène, M. RAPIN Dominique, Mme RAPIN Manuela, M. RAUTURIER Dominique, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, M. SACHOT Jean, M. SCHMUTZ Alain, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

## Procuration(s) :

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à M. TETAUD Francis, Mme BOTTON Sandrine donne pouvoir à M. MOUSSET Yves-Marie, Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, , Mme SACHOT Anne donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme SOULARD Sophie donne pouvoir à M. SACHOT Jean

## Absent(s) :

M. FORTIN Didier, Mme GIRAUD Chantal, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HUFFETEAU Thomas, M. PAILLAT Jean-Noël, Mme PUAUD Sandrine, Mme ROLAIS Myriam

## Excusé(s) :

M. BERNARD Ludovic, Mme BOTTON Sandrine, M. BRILLANCEAU Jean-Clair, Mme DUBIN Nathalie, M. GOMES Afonso, Mme LUMET Anne-Claude, Mme MARIA Françoise, Mme PASCAL Sophie, M. PASQUEREAU Johann, Mme SACHOT Anne, Mme SARRAZIN Marina, Mme SOULARD Sophie

Secrétaire de séance : Mme JOLY Véronique

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- RECOURS A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019
- TARIFS VENTES LIVRETS ET DVD
- REMBOURSEMENT FACTURE SCOM
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'UNE CLOCHE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.*

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 25 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

## **2 - TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut procéder au tirage au sort de 15 membres du jury d'assises qui doivent être désignés parmi la liste générale des électeurs de la Commune de Sèvremont.

**Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale,**

**Vu l'arrêté n° 233/2019/DRLP/1 du Préfet de la Vendée en date du 29 mars 2019 fixant le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée,**

**Il est procédé au tirage au sort public de la liste préparatoire à transmettre au Tribunal de Grande Instance en vue de la composition des membres du jury d'assises.**

Les conditions d'âge requises pour être juré sont incluses dans l'article 255 du code de procédure pénale : "peuvent seuls remplir les fonctions de juré, les citoyens de l'un ou l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans". En conséquence, "ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit" (article 261 du code de procédure pénale).

**Les personnes suivantes sont tirées au sort :**

Bureau	Numéro d'ordre	Nom	Nom d'usage	Prénoms	Date de naissance	Rue	Complément adresse	Code postal	VILLE
1	5	BIRAUD		Lucie Françoise Hélène	17/01/1996	La Rallière	La Pommerai-e-sur-Sèvre	85700	SÈVREMONT
2	5	GUILLOTEAU		Anais Isabelle Anita	17/12/1993	2 rue des Tonneliers	La Pommerai-e-sur-Sèvre	85700	SÈVREMONT
3	1	ROBACHE		Caroline	04/07/1996	La Sagesse	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
4	2	891 SOURNET		David Daniel	17/02/1976	3 rue de la Libération	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
5	2	7 AMIOT		Pierre Gérard Georges	12/08/1948	16 rue des Chênes	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
6	4	243 DUGAS		Damien Pierre Fernand	06/12/1976	L'Aubonnière	Saint-Michel-Mont-Mercure	85700	SÈVREMONT
7	5	760 TOQUEREAU		Anastasia Magalie Claude	05/10/1997	2 chemin des Farfadets	La Pommerai-e-sur-Sèvre	85700	SÈVREMONT
8	5	522 MAXIMIN		Anthony Christian Jean-Marie	16/11/1974	1 rue des Fadets	La Pommerai-e-sur-Sèvre	85700	SÈVREMONT
9	1	3 AIRAUD	MENARD	Charlotte Laurence Marie	05/08/1973	11 Résidence Bois Sainte Marie	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
10	4	230 DEVINEAU		Michael Christian Laurent	01/03/1976	8 impasse des Lierres	Saint-Michel-Mont-Mercure	85700	SÈVREMONT
11	1	917 VINCENT		Alexina Yvette Fabienne	11/10/1978	11 Résidence Bois Sainte Marie	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
12	1	25 ARNOU	BOUREAU	Monique Jeanne Thérèse	01/10/1952	33 rue des Olivettes	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
13	4	609 RAPIN		Damien Auguste Germain	04/02/1961	La Louisière	Saint-Michel-Mont-Mercure	85700	SÈVREMONT
14	1	323 ELBERT		Magali Alexandra Monique Denise	11/08/1989	10 résidence Bois Sainte Marie	La Floceillère	85700	SÈVREMONT
15	1	219 CHARNOT	DUSSARD	Élodie Marcelle Joëlle Noëline	13/06/1987	6 la Manelière	La Floceillère	85700	SÈVREMONT

### **3 - D01.05.2019 - LOCATION DE LA MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 5 mars 2019, le conseil municipal a délibéré sur les locations de la maison médicale (D11.03.2019 - LOCATION DES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE).

Suite à cette décision, de nouveaux éléments ont été apportés par la SCM Clemenceau (centre de kinésithérapeutes) concernant leur occupation des locaux de la maison médicale. Par conséquent, leur loyer a été revu.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de retenir les éléments suivants pour cette location

Professionnels	Surface propre	Surface Commune affectée
SCM Clemenceau	107,76 m <sup>2</sup>	22,24 m <sup>2</sup>

Le loyer mensuel serait de 7,5 € le m<sup>2</sup>, ce qui donnerait les loyers suivants :

- Centre de kinésithérapie de la Flocellière : 975 €/mois à compter du 15 juin 2019.

Monsieur le Maire propose :

- de passer le bail professionnel correspondant,
- et de l'autoriser à le signer - ou bien en son absence : Antoine HERITEAU, 1er Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 40, Contre : 0, Abstention : 3)

N'a pas pris part au vote : Mme RANTIERE Charlène

### **4 - D02.05.2019 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE**

### **5 - D03.05.2019 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR L'EARL LA DAVIERE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'AUGMENTER LES EFFECTIFS DE SON ELEVAGE DE VOLAILLES SUR LA COMMUNE DU BOUPERE**

Monsieur le Maire indique que l'EARL la Davière a formulé une demande d'autorisation pour un élevage de volaille, en augmentation, de 76 800 poulets standard, dans les bâtiments existants, au lieu-dit « La Davière » sur la commune du Boupère.

La commune de Sèvremont est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation.

L'enquête publique relative à cette demande a lieu du 9 mai 2019 au 12 juin 2019.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, donne un avis favorable à la demande de l'EARL la Davière.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 41, Contre : 0, Abstention : 3)

### **6 - D04.05.2019 - APPROBATION DU REGLEMENT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de nouveau règlement intérieur du service enfance-jeunesse tel que présenté en annexe de la présente notice.

Il donne lecture de ce règlement, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **7 - D05.05.2019 - VOTE DES TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019-2020**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués sur l'année scolaire en cours :

##### **Tarifcation année scolaire 2018-2019**

Type de forfait	Tarif
Repas régulier	3,70 €
Repas occasionnel	4,56 €
Adultes	5,82 €

Monsieur le Maire propose de fixer la grille tarifaire du service de restauration scolaire de la manière suivante à compter du 8 juillet 2019 :

- Forfait régulier : 3,72 € ;
- Cas de force majeur : 4,58 € ;
- Adultes : 5,85 €.

Type de forfait	Tarif
Forfait régulier	3,72 €
Forfait 60 jours	4,58 €
Adultes	5,85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **8 - D06.05.2019 - VOTE DES TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE POUR L'ANNEE 2019-2020**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et ce pour une durée de 1 an :

Tarif horaire d'activité	
QF ≥ 901	1,68 €
QF ≤ 900	1,14 €

Supplément transport	2,85 €
Supplément droit d'entrée pour petite activité	2,50 €

En cas d'activité budgétairement plus conséquente, la grille tarifaire sera soumise à délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 9 - D07.05.2019 - VOTE DES TARIFS DU PERISCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ANNEE 2019-2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et ce pour une durée de 1 an :

	QF ≤ 700	QF ≥ 701 et 900 ≤	QF ≥ 901
<b>Accueil périscolaire (jours scolaires)</b>			
<b>Accueil périscolaire</b>	2,04 €	2,06 €	2,08 €
<b>Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires</b>			
<b>Tarif à l'heure</b>	1,34 €	1,70 €	1,74 €
<b>Journée</b>	10,72 €	13,60 €	13,92 €
<b>Demi-journée matin (9h00 - 12h00)</b>	4,02 €	5,10 €	5,22 €
<b>Demi-journée matin avec temps de repas (9h00-13h)</b>	5,36 €	6,80 €	6,96 €
<b>Demi-journée après-midi (13h - 17h)</b>	5,36 €	6,80 €	6,96 €
<b>Demi-journée après-midi avec temps de repas (12h00-17h)</b>	6,70 €	8,50 €	8,70 €
<b>Accueil péricentre (7h-9h et 17h-19h) : tarif à l'heure, facturation à la demi-heure</b>	2,04 €	2,06 €	2,08 €
<b>Repas</b>	3,72 €		
<b>Petit déjeuner</b>	0,81 €		
<b>Supplément transport</b>	2,85 €		

En cas d'activité budgétairement plus conséquente, la grille tarifaire sera soumise à délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **10 - D08.05.2019 - AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire appelle que lors de la séance du 14 septembre 2017 le Conseil Municipal a attribué pour le marché de construction d'une maison médicale le lot n° 5 (étanchéité – couverture zinc) à la société Vendée Etanchéité pour un montant de 64 341,58 € HT, modifié par avenant à 66 091,18 € HT.

Or, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires concernant ce lot pour un montant de 502,44 € HT, faisant passer le marché à 66 593,62 € HT

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer ou bien en son absence, Antoine HERITEAU, 1er Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 0, Abstention : 1)

#### **11 - D09.05.2019 - MODIFICATION DE NOMS DE RUES**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle de Sèvremont, il convient de changer la dénomination de certaines rues de notre commune.

En effet, certaines d'entre elles portent le même nom (homonymes) ou peuvent porter à confusion.

Pour permettre à chacun de recevoir correctement son courrier mais surtout de permettre aux services de secours d'intervenir rapidement, sans risque d'erreur de localisation, il a été engagé une démarche d'identification des voies homonymes ou confusantes sur les communes actuelles de Les Châtelliers-Châteaumur, La Flocellière, La Pommeraie-sur-Sèvre et Saint-Michel-Mont-Mercure. La Commune s'est attachée les services de la Poste pour l'identification de toutes les voies concernées.

Pour chacune de ces voies, le nombre de foyers et entreprises a été recensé. Sur la base de ces éléments, la Poste a émis des recommandations de modification à l'attention d'un groupe de travail composé d'élus de chaque Commune.

Les habitants des voies concernées par ces changements ont été consultés par courrier. Ils ont pu faire part à la Commune de leur avis et émettre des propositions.

Le groupe de travail a retenu les propositions suivantes :

<b><u>Nouveaux noms des voies et villages</u></b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>NOMS ACTUELS</b>	<b>NOUVEAUX NOMS</b>
LA FLOCELLIERE	Route de Saint-Mesmin	Route de la Croix de Pierre
LA FLOCELLIERE	Rue du Calvaire	Rue des Écureuils
LA FLOCELLIERE - LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Grand Logis	Rue des 3 logis

LA FLOCELLIERE	Rue des Chênes	Rue de l'Orée du Bois
LA FLOCELLIERE	Sainte-Anne	Rue de l'Oratoire Sainte Anne
LA FLOCELLIERE	Zone industrielle de La Blauderie	Rue de l'Avenir
LA FLOCELLIERE - SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	La Girauderie	La Girauderie -- (un seul lieu)
LA FLOCELLIERE	Impasse du Moulin	Moulin Raymond
LA FLOCELLIERE	Rue de la Source	Rue de la Laiterie
LA FLOCELLIERE	Rue des Châtaigniers	Rue de l'Orée du Bois
LA FLOCELLIERE	Lotissement le Bessec	Impasse de la Scierie
LA FLOCELLIERE	Rue de la Promenade	Route de Pouzauges
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Impasse du Guittion	Rue du Guittion
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	L'Etang Neuf	Rue de L'Étang Neuf
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	La Maison Neuve	Rue des Tumulus
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Place de l'Eglise	Place de la Butte
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Rue de la Promenade	Rue des Sentiers
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Rue de l'Etang	Rue de L'Orée du Bosquet
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Zone artisanale du Guittion	Rue des Progrès
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Zone artisanale du Guittion	Rue de l'Innovation
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Route de Nozillac	Rue de la Guilloterie
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Impasse des Venelles	Impasse des Ruelles
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	Rue de la Colonne	Rue de la Butte
LA POMMERAIE-SUR-SEVRE	Impasse des Ajoncs	Impasse des Églantiers
LA POMMERAIE-SUR-SEVRE	Rue du Chêne	Rue de la Vigne
LA POMMERAIE-SUR-SEVRE	Zone industrielle du Val de Sèvre	Rue du Val de Sèvre
LA POMMERAIE-SUR-SEVRE	Charain	CHARIN
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	Impasse du Moulin	Impasse de l'Horizon
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	La Maison Neuve	La Maissonette
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	Zone industrielle de l'Epaud	Rue Aranjou
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	Zone industrielle de l'Epaud	Rue de l'Industrie
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	Rue du Tonnelier	Rue de la Tonnellerie
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	Impasse des Lavandières	Impasse des Vignerons

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions du groupe de travail et d'approuver les changements de dénomination de ces voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



## **12 - D10.05.2019 - REMBOURSEMENT DE FRAIS**

La section AFN de la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre a avancé des frais pour la Commune de Sèvremont, à savoir l'achat d'une médaille de la croix du combattant, d'une médaille militaire et d'une médaille TRN pour un montant de 96,80 €.

Monsieur le Maire propose de leur rembourser ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **13 - D11.05.2019 - RECOURS A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Le recrutement d'un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet pour la période estivale, à compter du 8 juillet 2019 et jusqu'au 2 août 2019, et pour les temps de préparation en amont répartis sur 1 journée entière, 6 demies-journées et 1 soirée :

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération du personnel de l'accueil de loisirs, recruté en contrat d'engagement éducatif en période de vacances scolaires 2019, comme suit :

- Forfait journée : 67.95 € brut ;

- Forfait matin : 22.64 € brut ;
- Forfait après-midi : 33.96 € brut ;
- Forfait nuit : 17.00 € brut ;
- Forfait soirée : 17.00 € brut.

Monsieur le Maire précise que concernant le repos hebdomadaire, la personne recrutée bénéficie d'une période de repos hebdomadaire fixée à 2 jours consécutifs par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **14 - D12.05.2019 - TARIFS VENTES LIVRETS ET DVD**

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sèvremont met en dépôt auprès de l'office du tourisme du Pays de Pouzauges les livrets 1 et 2 relatant l'histoire de l'église et de la statue de l'archange de Saint-Michel-Mont-Mercure ainsi que le DVD sur l'archange Saint Michel.

Les prix de vente à l'office du tourisme sont de 7 € pour les 2 livrets qui ne peuvent être vendus séparément et de 9 € pour le DVD.

L'office de tourisme envoie un état des ventes chaque fin d'année à la collectivité qui émettra un titre correspondant aux ventes de l'année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ces prix de vente,
- et d'autoriser l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges de mettre en vente ces livrets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **15 - D13.05.2019 - REMBOURSEMENT FACTURE SCOM**

Monsieur le Maire indique que le foyer des jeunes de La Pommeraie-sur-Sèvre a réglé la redevance du SCOM pour un montant de 60.90 €. Les années passées, la collectivité prenait à sa charge les factures du SCOM pour les foyers des jeunes.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à rembourser le foyer des jeunes pommeraisiens de la somme de 60.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **16 - D14.05.2019 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration des installations électriques de l'église de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur.

Il précise que ce dossier pourrait l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 5 208,50 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier protégé) : 520,85 € (10 %) ;
- Autofinancement : 4 687,65 € (90 %) ;
- Total : 5 208,50 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration des installations électriques de l'église de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur,
- De l'autoriser - ou bien en son absence : Antoine HERITEAU, 1er Adjoint - à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **17 - D15.05.2019 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration des installations électriques de l'église de la Commune déléguée de La Flocellière.

Il précise que ce dossier pourrait l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 4 485 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier protégé) : 448,50 € (10 %) ;
- Autofinancement : 4 036,50 € (90 %) ;
- Total : 4 485 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration des installations électriques de l'église de la Commune déléguée de La Flocellière,
- De l'autoriser - ou bien en son absence : Antoine HERITEAU, 1er Adjoint - à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **18 - D16.05.2019 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'UNE CLOCHE DE**

## **L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration d'une cloche de l'église de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Il précise que ce dossier pourrait l'objet d'une subvention auprès du conseil départemental de la Vendée.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 1 694 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier protégé) : 592,9 € (35%) ;
- Autofinancement : 1 101,10 € (65 %) ;
- Total : 1 694 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration d'une cloche de l'église de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre,
- De l'autoriser - ou bien en son absence : Antoine HERITEAU, 1er Adjoint - à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **19 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **DIA**

### ***La Pommeraie-sur-Sèvre :***

DECISION 044/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section A 1315 et 1368, appartenant aux Consorts ECHASSERIAU, d'une contenance de 14a 21ca

DÉCISION 054/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section A 2168, appartenant aux Consorts JOTTREAU, d'une contenance de 03a 63ca

### ***Les Châtelliers-Châteaumur :***

DÉCISION 055/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section C 909, appartenant à Anne-Marie et Marcel PAQUEREAU, d'une contenance de 10a 69ca

DÉCISION 059/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section B 1098 1099 1101 1102 1103 1104 1106 1107 1108 1651 1652 1105, appartenant à Antoine BERNARD, d'une contenance de 30a 35ca

***La Focellière :***

DÉCISION 049/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section AH 223 et 224, appartenant aux Consorts MARQUIS, d'une contenance totale de 10a 07ca

DÉCISION 050/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section AE 093 et 094, appartenant à Mme Agnès HENRIOT, d'une contenance de 05a 17ca

DÉCISION 051/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section C 1012, appartenant à Corine et David BEAUFRETON, d'une contenance de 10a 20ca

DÉCISION 056/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section ZD 0022, appartenant à Viviane VINCENDEAU, d'une contenance de 03ha 45a 67ca

DÉCISION 057/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section C 999, appartenant à Françoise DEGAND et Gérard LECROIX, d'une contenance de 11a 47ca

DÉCISION 058/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section C 428, appartenant à Laurent et Christelle ROBICHON, d'une contenance de 03h 06a 30ca

***Saint-Michel-Mont-Mercure :***

DÉCISION 047/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AB 665, appartenant à Julien GAUCHAS, d'une contenance de 08a 14ca

DÉCISION 052/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AC 132, appartenant aux Consorts BOUFFANDEAU, d'une contenance de 20a 60ca

DÉCISION 053/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section ZT 281, appartenant à Nadine CHACUN et Hervé MANCEAU, d'une contenance de 19a 20ca

DÉCISION 060/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section ZV 200, appartenant à Damien SORIN, d'une contenance de 21a 14ca

– **Concession de terrain cimetière communal :**

DÉCISION 065/2019

Concession de terrain 2019-04 – 30 années à compter du 14 juin 2018 – Cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre

Fait à SEVREMONT  
Le Maire,

